



# Je calcule mon barème pour le mouvement inter

	Eléments comptabilisés	Points	Calcul
<b>Ancienneté de service</b>	Classe normale au 31/08/2012 ou 01/09/2012 si reclassement	7 pts/échelon (21 pts minimum)	
	Hors classe	49 pts + 7 pts/échelon hors classe	
	Classe exceptionnelle	77 pts + 7 pts/échelon classe exceptionnelle (plafonnés à 98 pts)	
<b>Ancienneté de poste</b>	Titulaire sur poste	10 pts/an + 25 pts par tranche de 4 ans	
	Service national fait juste avant la titularisation	10 pts/année	
	Stagiaire ex-titulaire d'un corps géré par le service des personnels enseignants	10 pts	
<b>Situation individuelle</b>	Stagiaire ex-contractuel (CPE, COP, enseignant 2nd degré de l'EN), MAGE ou MI-SE et AED	100 pts	
	Stagiaire autres situations qui effectuent leur stage dans le 2nd degré	50 pts sur le vœu 1 (possible 1 seule fois en 3 ans)	
	Stagiaire candidat 1ère affectation	+0,1 pt pour le vœu "académie de stage"	
	Stagiaire ex-titulaire (ailleurs que dans l'Education Nationale)	1000 pts sur académie d'origine	
	Sportif de haut niveau affecté en ATP	50 pts/an d'ATP (plafonnés à 4 ans)	
	Travailleur handicapé	1000 pts pour l'académie sollicitée	
	TZR muté à compter du 1er septembre 2006 sur un poste fixe obtenu par "vœu bonifié"	100 pts au bout de 5 ans	
	Réintégration après une affectation dans un emploi fonctionnel ou un établissement privé sous contrat ou un établissement du Supérieur	1000 pts sur l'académie d'origine	
<b>Premier vœu préférentiel</b>	Dès la deuxième demande consécutive en vœu 1 (non cumulable avec les bonifications familiales)	20 pts/an	
<b>APV (1)</b>	5 à 7 ans de service (2)	300 pts	
	8 ans et plus de service (2)	400 pts	
<b>Dispositions pour les sorties APV à la rentrée 2012 (déclassement ou MCS) (3)</b>	Ancienneté de :		
	1, 2, 3, 4 ans	60 pts/an	
	5 et 6 ans	300 pts	
	7 et 8 ans	350, 400 pts	
<b>Départements d'outre-mer</b>	Vœu 1 portant sur l'académie de Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion ou Mayotte (pour les natifs ou pouvant justifier du Cimm(4))	1000 pts	
<b>Corse en vœu unique</b>	1ère demande	600 pts	
	2ème demande consécutive	800 pts	
	3ème demande consécutive au moins	1000 pts	
	Stagiaire ex-contractuel (CPE, COP, enseignant 2nd degré de l'EN), MAGE ou MI-SE et AED en Corse	800 pts	
<b>Situations familiales</b>	Rapprochement de conjoint	150,2 pts sur l'académie du conjoint (résidence professionnelle ou privée) placée en vœu 1 et les académies limitrophes)	
	Enfants si RC	100 pts/enfant	
	Mutation simultanée entre conjoints (soumis à condition de vœu)	80 pts (forfait)	
	Séparation :		
	1 an	50 pts	
	2 ans	280 pts	
	3 ans	400 pts	
	4 ans et plus	600 pts	
	Rapprochement de la résidence de l'enfant	150 pts (forfait)	
		<b>Total</b>	

(1) Affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation.

(2) Service effectif et continu dans le même établissement. Prise en compte des années effectuées avant classement APV si établissement précédemment classé Zep, sensible, violence (et si le classement APV est antérieur à 2007).

(3) Mesure de carte scolaire.

(4) Centre d'intérêts matériels et moraux.

**Attention : certaines bonifications ne sont pas prises en compte en cas d'extension.**

**Pour tous les vœus bonifiés, fournir les pièces justificatives.**